

Demande de permis Piscine

Identification du demandeur

Nom : _____

Adresse : _____

Téléphone : _____ Lieu des travaux : _____

Adresse courriel : _____

Entrepreneur

Nom : _____

Coordonnées : _____

N° de licence RBQ : _____

Projet

Type de piscine :

☐ Creusée

Dimensions : _____ x _____

Profondeur : _____

☐ Semi-creusée

Dimensions : _____

Profondeur : _____

☐ Hors terre

Dimensions : _____

Hauteur des murs : _____

☐ Démontable

Dimensions : _____

Hauteur des murs : _____

Hauteur de l'enceinte : _____

Matériaux de l'enceinte : _____

Espace entre les barreaux : _____

Sens d'ouverture du loquet : _____

Hauteur du loquet : _____

Mur d'un bâtiment faisant office d'enceinte : ☐ Oui

☐ Non

Fermeture automatique de la porte d'accès : ☐ Oui

☐ Non

Nombre d'arbre(s) à couper : _____

Date de début des travaux : _____

Durée des travaux : _____

Valeur des travaux : _____

Type d'accès :

☐ Plein pied/au sol

☐ Terrasse liée à la maison

☐ Terrasse indépendante

☐ Échelle

Pour toute question ou pour nous transmettre votre formulaire, contactez-nous
au permis@saintpaul.quebec ou au 450 759-4040, poste 231.

Demande de permis

Piscine

Normes

Équipement et nettoyage

Tout appareil servant à la filtration de l'eau de la piscine doit être situé à l'intérieur d'un bâtiment ou être localisé sur le terrain à un minimum de 1,5m de toutes limites du terrain.

L'eau qui est rejetée par la vidange et le nettoyage de la piscine doit se faire vers la rue et sans nuisance aux terrains voisins.

Arbres et végétaux

Un terrain résidentiel pour un et deux logements doit comprendre au moins 15 % en superficie d'espace vert et au moins 5 % en cour avant. Un terrain résidentiel pour trois logements et plus doit comprendre au moins 20 % en superficie d'espace vert et au moins 5 % en cour avant.

Tout arbre coupé doit être remplacé, à moins que le ratio d'un arbre par 150 m² ne soit déjà respecté.

Normes d'implantation

Consultez les fiches de normes sur notre site Web pour vous assurer de la conformité de votre projet.

Normes de sécurité

Les normes applicables pour les mesures de sécurité sont celles du gouvernement du Québec. Elles sont disponibles en ligne :

https://www.mamh.gouv.qc.ca/fileadmin/publications/ministere/securite_piscines_residentielles/GUI_InspecteurPiscineResidentielle.pdf

Coût **50 \$**

Documents requis

- ☐ Plan d'implantation
- ☐ Dépôt de 1 000 \$ (certificat d'implantation piscine creusée)
- ☐ Plan des arbres à couper, si requis

Signature

En signant ce formulaire, vous consentez à ce que la Municipalité de Saint-Paul utilise et communique, toutes les informations et les documents nécessaires en lien avec votre dossier, incluant vos renseignements personnels. Les informations demandées sont obligatoires pour le dépôt d'une demande de permis ou de certificat. Sans la transmission de ces informations, vous ne pouvez pas bénéficier des services offerts par la Municipalité de Saint-Paul.

x _____

Date : _____

Les informations contenues dans le présent document s'y retrouvent à titre informatif uniquement et ne remplacent pas la réglementation en vigueur.

Pour toute question ou pour nous transmettre votre formulaire, contactez-nous au permis@saintpaul.quebec ou au 450 759-4040, poste 231.

